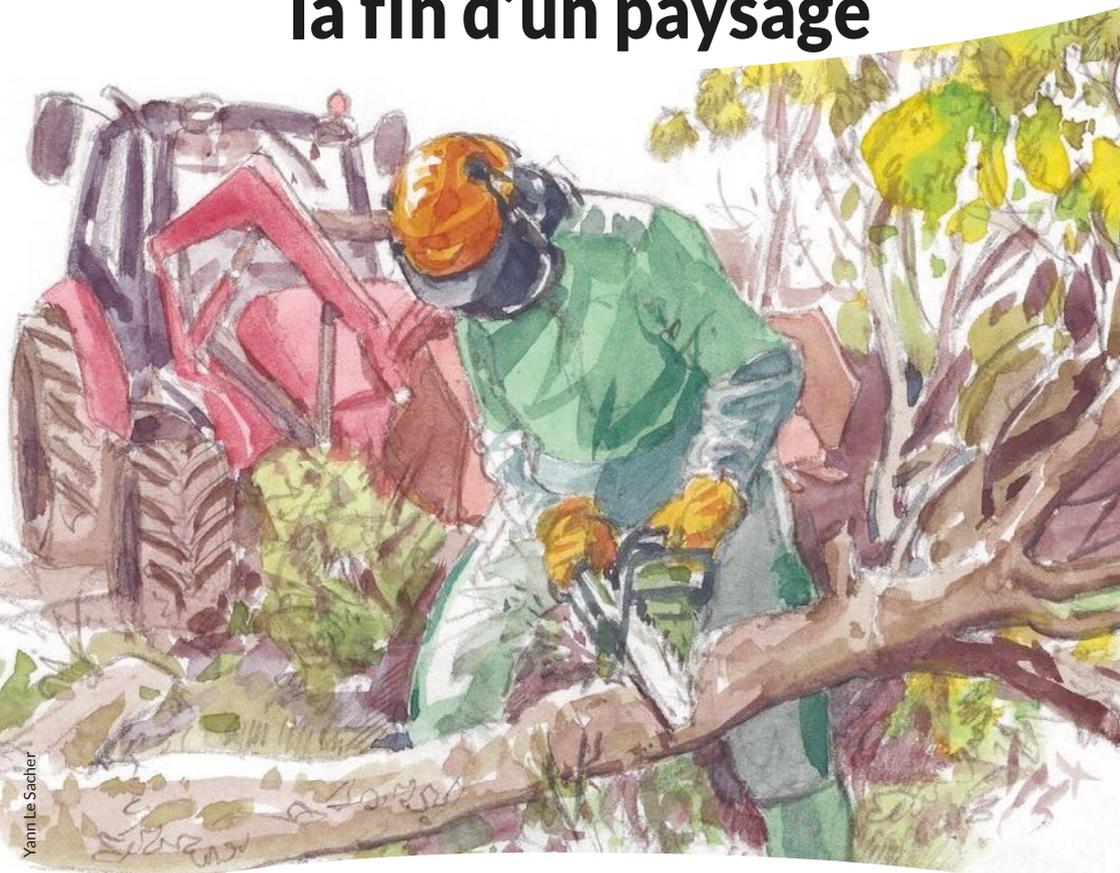


splanr!

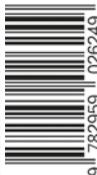
Bocage : la fin d'un paysage



Yann Le Sachter

Le bocage est un allié précieux face au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité. Les arbres de ses haies rendent en effet de multiples services : ils modèrent les températures, protègent les cultures du vent et de la sécheresse et préviennent les inondations. Mais alors que ces services environnementaux profitent à l'ensemble de la collectivité, leur coût de gestion repose presque uniquement sur les agriculteurs. Pour conserver les haies, il faudrait qu'ils soient plus nombreux, et plus aidés. Car l'entretien des haies demande du temps et de l'argent.

10 euros
Publié en avril 2014



9 782959 026249

Bocage : la fin d'un paysage

Enquête publiée en février 2024

Le bocage du nord-ouest de la France est un allié précieux face au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité. Les arbres de ses haies rendent de multiples services : ils modèrent les températures, protègent les cultures du vent et de la sécheresse, préviennent les villages des inondations en retenant l'eau dans les sols... Autant de services environnementaux qui profitent à la collectivité, mais dont le coût de gestion repose presque uniquement sur les agriculteurs.

Séparant les parcelles, parfois doublées de talus et de chemins creux, les haies sont pourtant perçues par certains agriculteurs comme des obstacles qui gênent et ralentissent le maniement des machines. L'entretien des haies demande du temps et de l'argent. Pour les garder debout, il faudrait que les agriculteurs soient plus nombreux, et plus aidés.

Début 2024, un mouvement social agricole secoue le pays. Pour une partie des agriculteurs mobilisés, la protection des haies est une cible symbolique. Gabriel Attal, poussé à réagir, a annoncé une simplification de la réglementation, grâce au projet de loi « pour une agriculture souveraine ». Pourtant, malgré la réglementation existante, le bocage continue de se dégrader. À un rythme qui surprend même des chercheurs. En cause : l'intensification du modèle agricole et l'agrandissement des parcelles, documentés à travers les cinq volets de notre enquête.

LE BOCAGE RÉGRESSE EN BRETAGNE

En Bretagne, aucun document public ne recense toutes les haies arrachées. *Splann !* les a notamment identifiées dans une partie du Trégor, au nord-ouest du pays. Et le constat est sans appel : au total, 159,2 km de haies ont disparu entre 2003 et 2023. Certains arrachages de haies ont pu être déclarés et « compensés » par une nouvelle plantation, mais il est difficile de savoir combien exactement et si la nouvelle plantation a bien survécu.

Consultez notre cartographie interactive sur splann.org



VOLET 1

L'ENTRETIEN DU BOCAGE PAR LES AGRICULTEURS EST TROP PEU VALORISÉ

..... page 5

Le bocage est un levier incontournable face au dérèglement climatique. Mais les agriculteurs, de moins en moins nombreux, sont trop peu aidés pour en assurer seuls la gestion.



VOLET 2

EN BRETAGNE, LA DÉGRADATION DU BOCAGE CONTINUE

..... page 13

Le bocage est globalement en mauvais état. D'importants arrachages de haies ont lieu en Bretagne dans des zones jusque-là préservées, en raison de l'agrandissement des fermes.



VOLET 3

LES DESTRUCTIONS DE HAIES ONT LE CHAMP LIBRE

..... page 21

En cas d'arasement, les sanctions restent rares et faibles et le pouvoir de police difficile à assumer. De surcroît, suite à la mobilisation agricole de début 2024, le gouvernement a annoncé vouloir réduire les normes s'appliquant aux haies.



VOLET 4

SANS CHANGER DE MODÈLE AGRICOLE, PLANTER DES HAIES RESTERA PEU EFFICACE

..... page 27

Les outils pour préserver le bocage sont nombreux, mais insuffisants, et pas sans risques d'effets pervers. L'enjeu principal : soutenir les installations de paysans pratiquant une agriculture durable.



VOLET 5

FIBRE : LE TRÈS HAUT DÉBIT COÛTE CHER AUX HAIES

..... page 35

Déployée sur tout le territoire breton, la fibre occasionne d'importants dégâts sur les haies. Les chantiers de coupes sont d'autant plus difficiles à anticiper qu'ils échappent aux règles imposées aux agriculteurs et aux communes.

Boîte noire

Tout au long de cette enquête, les journalistes de *Splann !* ont mené de nombreux entretiens avec des paysans, des élus des chercheurs, techniciens du bocage et juristes ... dans les cinq départements bretons. Durant l'hiver 2024, le contexte s'est tendu à cause du mouvement social d'agriculteurs, dont une partie a pris pour cible les normes relatives à la haie, jugées trop contraignantes. Par crainte de répercussions sur leur travail, plusieurs personnes qui témoignaient initialement en leur nom propre ont finalement émis le souhait de garder leur anonymat.

Les services de l'État, ainsi que le ministère de l'Agriculture sont restés silencieux face à nos questions.

Qui est Splann ! ?

Splann ! est une association, basée à Guingamp, dont l'objet est de produire des enquêtes journalistiques d'utilité publique en Bretagne et dans le monde, en français et breton. Grâce aux dons des citoyen·nes, *Splann !* rémunère des journalistes pour produire des enquêtes au long cours et les publier sur son site internet et son infolettre.

Retrouvez-nous sur les réseaux :



@Splannenquetes



@Splannenquetes



Splann lanceur
d'enquêtes



@Splannenquetes



Splann

L'ENTRETIEN DU BOCAGE PAR LES AGRICULTEURS EST TROP PEU VALORISÉ

Le bocage est un levier incontournable face au dérèglement climatique. Mais les agricultrices et les agriculteurs, de moins en moins nombreux dans les campagnes, sont trop peu aidés pour en assurer seuls la gestion. Les haies, devenues des obstacles pour travailler la terre, sont trop souvent laissées à l'abandon ou arrachées.



Yann Le Sachier

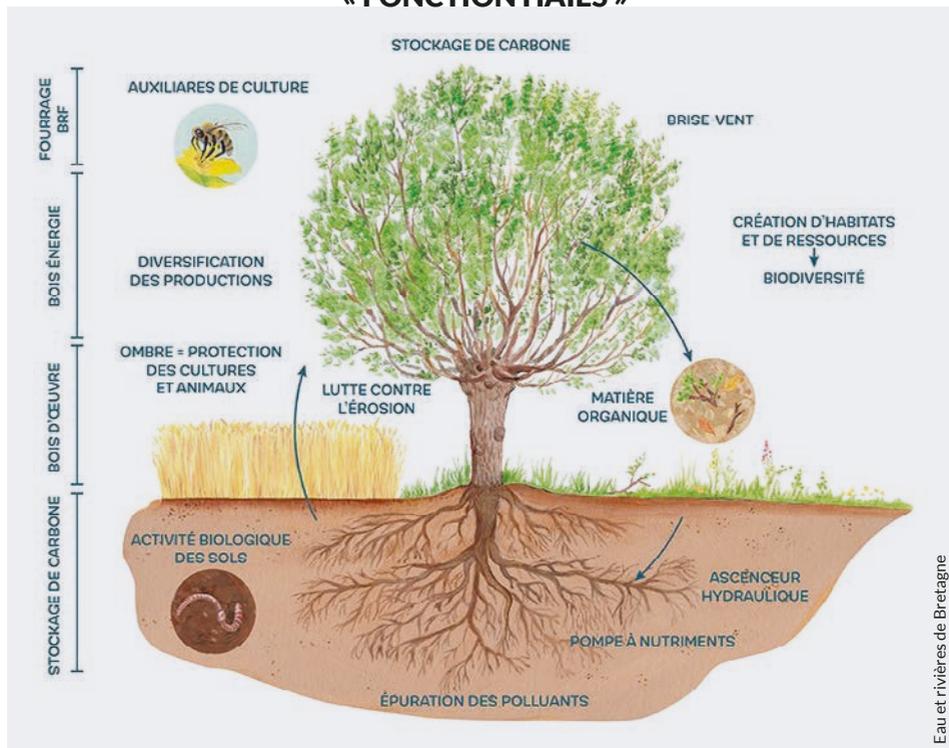
- 】 Les services rendus par le bocage profitent à l'ensemble de la société, mais les agriculteurs sont trop seuls et peu aidés pour en assurer l'entretien.
- 】 Les réglementations liées à la haie sont très complexes et hors-sol.
- 】 L'agrandissement des fermes et des machines nuit au bocage.
- 】 Cette tendance va s'aggraver avec les nombreux départs en retraites et le recul de l'élevage bovin à l'herbe.

Si demain il faut restaurer du bocage, merci d'aller le faire ailleurs. Nous, on sature », a lancé un responsable de la FDSEA du Centre Bretagne à l'occasion du vaste mouvement social agricole qui a secoué le pays en janvier-février 2024. La phrase, relayée dans la presse régionale¹, a le mérite d'être claire, et elle donne le ton d'un sentiment largement partagé dans la profession : les haies sont une gêne plus qu'une aubaine. Prendre soin de ce patrimoine, dont l'ensemble de la société profite, ce n'est pas simple.

Cela prend du temps et c'est parfois rude, a fortiori dans des exploitations où la main-d'œuvre se fait rare. « La haie rend des services à la collectivité et, pour autant, les agriculteurs sont les seuls à en supporter le coût de gestion », précise un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER).

« La haie, ça gêne le maniement des machines agricoles, explique Gilles Ravard, longtemps agriculteur en Loire-Atlantique. Si on s'accroche dans une branche, on perd du temps, et donc du

« FONCTION HAIES »



1] « À Callac, l'impressionnant talus sur la RD787 a été inauguré », Anna Sardin Le Télégramme, février 2024

pognon. Ça va pas. Le soc des char-
rués peut aussi se prendre dans les
racines... » Autres reproches for-
mulés à l'encontre des haies : elles
attirent le gibier et les oiseaux, qui
détruisent les récoltes, et elles font
de l'ombre aux cultures.

Quand elles marquent les limites
entre deux parcelles, les haies
deviennent des obstacles pour le
travail des champs si une ferme
s'agrandit. Or, c'est bien cette
tendance que l'on observe en
Bretagne : en dix ans, les exploi-
tations ont grossi de 14 hectares
en moyenne [Lire notre enquête
« À l'ombre des Safer, la guerre des
champs »]. Le nombre d'agricul-
teurs, lui, ne fait que diminuer.

« Le matos est grand, les gars sont
tout seuls, ils n'ont pas le temps », résume
Thierry Guéhenneuc, animateur et syl-
viculteur au sein de l'association Terres
et bocages, qui réunit des agriculteurs
planteurs de haies. « Ils ne coupent pas
forcément les haies, ils savent bien que
c'est interdit, mais ils font le tour et, à force,
la haie disparaît. Elle est abîmée par le ma-
tos, poursuit Thierry Guéhenneuc. Un
agriculteur ne peut plus tout faire. Ce sont
les CUMA (coopératives d'utilisation du
matériel agricole) et de plus en plus les ETA
(entreprises de travaux agricoles) qui font
le boulot. » Pour ces entreprises dont
les interventions sont payées à l'heure,
pas question de perdre du temps en
faisant le tour des haies. « Les parcelles
sont trop petites par rapport au matériel »,
évoquent les chambres d'agriculture
de Bretagne, désignant également « le
manque de main-d'œuvre disponible ».

« Les gars sont tout seuls, ils n'ont pas le temps de prendre soin des haies. »

L'ENTRETIEN, UNE TÂCHE DIFFICILE

« La première année sur ma ferme, j'ai fait
venir un entrepreneur pour épandre du fu-
mier, mais en fait, il n'a pu rentrer que dans
un champ parce que les chemins d'accès
sont trop étroits, avec trop de virages, et
trop d'arbres », rapporte Clémence, éle-
veuse dans le Kreiz Breizh, le Centre-
Bretagne. « Certains collègues maraî-
chers n'aiment pas les arbres, reprend
Gilles Ravard. Ils disent que ça apporte
des saloperies dans leurs cultures. Les
feuilles de chêne qui tombent sur la mâche
par exemple peuvent donner le phoma (un
champignon, NDLR). Ça entraîne aussi des
problèmes au moment de la récolte, car les
cultures sont "sales" s'il y a des feuilles au
milieu. » Les entreprises agro-alimen-
taires refusent bien souvent d'acheter
ce genre de récoltes. Un problème qui

« L'élagage était la première cause d'accidents dans les fermes. »

existe moins en circuit court et vente directe.

Si nombre d'agriculteurs pestent contre les haies, c'est aussi parce que leur entretien est difficile et peu rémunérateur. Quand vient la saison de la taille, il fait froid, parfois humide. Le boulot peut être dangereux, car il faut manier des outils tranchants, à plusieurs mètres de hauteur, dans des élévateurs « maison », potentiellement accidentogènes. « *L'entretien des haies, quand il y avait du bocage, c'était 90 % du temps " mort " des paysans en hiver,* explique Philippe Merot, ancien chercheur à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). *La dangerosité était importante. L'élagage - qui permettait d'avoir du " bois de chauffage " - était une des causes principales des accidents dans les fermes.* » Avec le remembrement,

l'arrivée du gaz pour cuisiner et du chauffage électrique, le temps passé aux haies a largement diminué. Mais la baisse continue du nombre d'agriculteurs a fait remonter, ces vingt dernières années, le nombre de kilomètres de haies dont chacun doit s'occuper. Entre 1996 et 2008, le linéaire bocager moyen d'une exploitation agricole est passé de 3,2 à 4,9 km, soit une augmentation de 50 %².

UN COÛT NON NÉGLIGEABLE

« *Pour entretenir nos huit kilomètres de haies, il faut compter quinze jours de travail tous les hivers* », illustre Sylvie, éleveuse de vaches laitières en Ille-et-Vilaine, tout juste à la retraite. Rares sont les agriculteurs qui entretiennent la totalité de leurs haies à la tronçonneuse, qui permet de faire des coupes franches et « propres » mais qui prend beaucoup de temps, et exige un savoir-faire souvent perdu. Beaucoup font appel à des entreprises de travaux agricoles (ETA) qui viennent avec leurs lamiers, et laissent des arbres aux branches éclatées, plus fragiles face aux attaques de maladies et champignons. « *C'est sûr, ça ne fait pas une belle coupe, mais ça permet de couper quand même et cela garnit le centre de la haie* », constate Sylvie, toujours étonnée par la vigueur des arbres qui repartent, malgré tout. L'agricultrice n'a jamais compté ce que coûtait l'entretien de ses haies. « *Ça fait*

2] « La haie, levier de la planification écologique », rapport n°22114 du CGAAER, Catherine de Menthière, Patrick Falcone, Vincent Piveteau, Xavier Ory, ministère de l'Agriculture, avril 2023



partie du boulot, c'est tout », estime-t-elle. Mais il est évident que ces tâches pèsent sur les finances des exploitations. « *S'il faut faire le choix entre plusieurs chantiers, ce n'est pas celui-là que tu fais en premier, parce que ce n'est pas le plus rentable*, précise l'agricultrice. *Même si tu récupères le bois pour te chauffer.* » Selon le rapport du CGAAER³, l'entretien régulier d'une haie coûterait en moyenne 450 euros par kilomètre et par an. Soit 3.500 € par an pour une ferme comme celle de Sylvie qui compte huit kilomètres de haies. Une somme modeste pour une ferme qui

tourne, mais difficile à sortir pour celles qui tirent déjà le diable par la queue (et elles sont nombreuses).

Dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC) 2023-2027, la France a décidé de mettre en place un « bonus haie » de... 7 € par hectare et par agriculteur. Mais il faut justifier d'au moins 6 % de haies sur son exploitation et être engagé dans un plan de gestion durable de haies certifié (PGDH), de type label Haies. Pour un agriculteur, élaborer ledit plan coûte entre 1.500 et 2.000 €, auxquels s'ajoutent 350 € annuels de cotisation pour le label. Il faut donc être

3] « La haie, levier de la planification écologique », rapport n°22114 du CGAAER, Catherine de Menchière, Patrick Falcone, Vincent Piveteau, Xavier Ory, ministère de l'Agriculture, avril 2023

très motivé pour se lancer. « *Le montant actuel de 7 € /ha déconsidère la valeur du travail des agriculteurs qui gèrent durablement leurs haies* », affirmait l'association de promotion des haies, l'Afac-Agroforesteries, en janvier 2023. Elle demande sa revalorisation à 25 €/ha.

Autres aides proposées : les mesures agro-environnementales et climatiques (Maec) qui s'élèvent à 800 €/ha de haie. Pour y prétendre, il faut établir un PGDH, mais également suivre une formation. Ni l'une ni l'autre de ces exigences ne sont financées dans le cadre des MAEC.

LE CASSE-TÊTE DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Il y a enfin les aides à l'hectare, qui incluent les surfaces de haies depuis 2015, mais dont la logique n'est pas facile à saisir puisque tout en étant des « surfaces admissibles aux aides surfaciques », les haies font partie des « surfaces non-agricoles (SNA) » ! Pour y avoir droit, les agriculteurs doivent convertir leurs linéaires d'arbres en « surfaces d'intérêt écologique (SIE)⁴. « *Les arbres isolés, ça fait tant de m² de SIE*, décrivait en 2015 Serge, paysan installé en polyculture-élevage, interviewé par la chercheuse Blandine Mesnel. *Comment vous voulez qu'on compte ça ? Les m² de SIE, pour des arbres ? Moi j'en ai plein des arbres, partout. Et des haies*

partout. Je ne sais pas comment on va faire. »

La charge mentale et réglementaire qui entoure les haies ne s'arrête pas à la PAC. Les agriculteurs et agricultrices doivent aussi composer avec les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), hérités du Grenelle de l'environnement et qui ont entre-temps été intégrés aux schémas régionaux d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires (SRADDET). Il y a également les PLU et les PLUI, négoc-

ciés au niveau des communes ou des communautés de communes et via lesquels certaines haies sont classées. Sans oublier le Code de l'environnement

**« T'as vu la
directive habitat ?
J'ai pas fait fac de
droit, moi ! »**

qui protège non pas la haie en tant que telle mais l'habitat d'espèces d'oiseaux protégés. « *T'as vu la directive habitat ? Faut la lire, hein ! J'ai pas fait fac de droit, moi... !* », glisse Benoît Alain, éleveur à Ploubezre, dans les Côtes-d'Armor.

Cet empilement de règles et de pape-rasse est d'autant plus complexe que, dans la réalité, celles et ceux qui ne les respectent pas ne risquent pas grand-chose [Lire le volet 3]. Mais nombre d'entre eux se sentent sous surveillance permanente et sous pression. Ce qui ne facilite pas les interventions des agents de l'Office français de la biodiversité (OFB), rares en ce qui concerne les haies. Thierry Guéhenneuc, animateur

4] « Dossier PAC, campagne 2021, déclaration des surfaces d'intérêt écologique (SIE), synthèse des conditions d'éligibilité et de déclaration », direction départementale des territoires et de la mer, ministère de l'Agriculture, 2021

et sylviculteur au sein de l'association Terres et bocages, explique : « *Tout cela nourrit l'opposition entre agriculture et écologie. C'est contre-productif. On ne peut pas avoir d'un côté l'agriculture qui assure la production alimentaire et de l'autre une politique environnementale qui met en place des aménagements compensatoires.* »

Simplifier le mille-feuille administratif qui entoure les haies, c'est une des revendications portées par le mouvement social qui a secoué le pays cet hiver et

par des associations de promotion de la haie, comme l'Afac. Pour l'heure, les annonces du gouvernement restent floues, promettant de réduire les normes. Et les associations de protection de la nature craignent que « *simplification* » ne rime avec « *facilitation des destructions* »⁵.

« *Une politique d'incitation au bocage en tant que telle a peu de chance d'aboutir* », reprend la sociologue Catherine Darrot qui a mené une étude sur Breizh Bocage 1 et Breizh Bocage 2, des programmes de sauvegarde du bocage impulsés par la Région Bretagne. « *C'est à la source qu'il faut agir, au niveau de la PAC et de la politique agricole régionale : quel modèle agricole on soutient, à qui donne-t-on accès au foncier ?* » Les recherches que la sociologue a menées avec Marie

Certaines associations craignent que simplification rime avec destruction.

Toussaint montrent que « *l'avenir du bocage semble étroitement subordonné à l'avenir des systèmes d'élevage pâturant, souvent labellisés en agriculture biologique* ». Or, on observe une céréa-lisation croissante des terres agricoles bretonnes avec une chute du nombre d'éleveurs [Lire notre enquête « *À l'ombre des Safer, la guerre des champs* »].

« *La volonté politique, c'est de garder le plus d'élevages possible, assure Carole Le Béhec, en charge du plan arbre à la Région. Mais on a un vrai problème d'attractivité du métier. C'est un gros souci. On essaie de mettre des choses en place dans les lycées, mais on n'a pas la main sur les programmes* », ajoute l'élue. Ceux-ci sont élaborés par le ministère de l'Agriculture. Et de ce côté-là, l'espoir semble ténu... « *La pratique majoritaire reste la*

5] « La biodiversité sacrifiée sur l'autel de la crise agricole », LPO, février 2024

pratique intensive et il n'y a pas de réelle volonté du ministère de changer cela, constate Dominique Blivet, enseignant en lycée agricole, et représentant syndical Sud Rural Territoires. *Il n'y a pas de réelle volonté de transition.* » Certains enseignants mènent des programmes très volontaires autour des avantages des haies, face au réchauffement climatique, aux intempéries, aux inondations et à la désertion des campagnes. Mais leurs mots ne valent

pas grand-chose face au réel : « *J'ai un temps enseigné en maison familiale rurale, où se forme une partie des agriculteurs, situe Gilles Ravard, lui-même agriculteur. Je parlais des haies, et on replantait sur certaines exploitations. Mais quand les jeunes rentraient chez eux, les parents leur disaient : " Mais qu'est ce qu'on t'a raconté ? C'est n'importe quoi ".* »

**Yann-Malo Kerbrat
et Nolwenn Weiler**

VOLET 2

EN BRETAGNE, LA DÉGRADATION DU BOCAGE CONTINUE

Le bocage est globalement en mauvais état. D'importants arrachages de haies ont lieu en Bretagne dans des zones jusque-là préservées, en raison de l'agrandissement des fermes.



- 】 L'érosion qualitative du bocage se poursuit malgré les investissements publics.
- 】 Les zones bocagères du Centre Bretagne subissent d'importants arasements de haies sur talus.
- 】 La disparition des haies est une conséquence de la disparition des élevages laitiers, de l'agrandissement des exploitations et de l'intensification du modèle agricole.
- 】 159,2 km de haies détruits en vingt ans sur un territoire sensible aux algues vertes et exceptionnel par son fleuve sauvage : la vallée du Léguer.

Quand ils ont repris mes terres, ils ont tout rasé, mis tout ça "propre". Il y avait quatre parcelles, il n'y en a plus qu'une. J'avais des beaux chênes, c'est moi qui les avais élevés, quand même. Ça m'a fait mal au ventre, je peux te dire. » Maurice, paysan retraité dans le Goëlo (22), est amer de constater la dégradation du paysage dont il a eu la charge. C'est loin d'être un cas isolé. Les paysages et la biodiversité du bocage du nord-ouest de la France s'appauvrissent¹ à une vitesse qui impressionne même les chercheurs. Thibaut Preux, auteur d'une thèse sur la transformation du bocage

normand, et actuellement en travail d'étude dans le Centre Bretagne, explique : « C'est une période de rupture paysagère. On a été surpris par l'ampleur, l'intensité de cette transformation des paysages, qui est identique quelle que soit la zone étudiée. »

Les haies continuent de subir un déclin de grande ampleur. Pire : le rythme s'accélère depuis la dernière décennie. Chaque année, environ 23.500 km de haies disparaissent en France. 70 % ont été rayées de la carte depuis les remembrements des années 1950. La tendance n'est pas près de s'inverser : « La disparition et la dégradation des

LES MULTIPLES RÔLES D'UNE HAIE

VALORISER LE PAYSAGE

La haie élément structurant du paysage met en valeur le patrimoine naturel ou bâti, elle permet aussi l'intégration paysagère des bâtiments d'exploitation.

PROTÉGER LES CULTURES

Constituée de feuillus de diverses tailles, la haie agit comme un filtre et permet de protéger les cultures, mais aussi les bâtis agricoles et d'habitation contre les effets néfastes du vent, parfois dévastateurs.

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

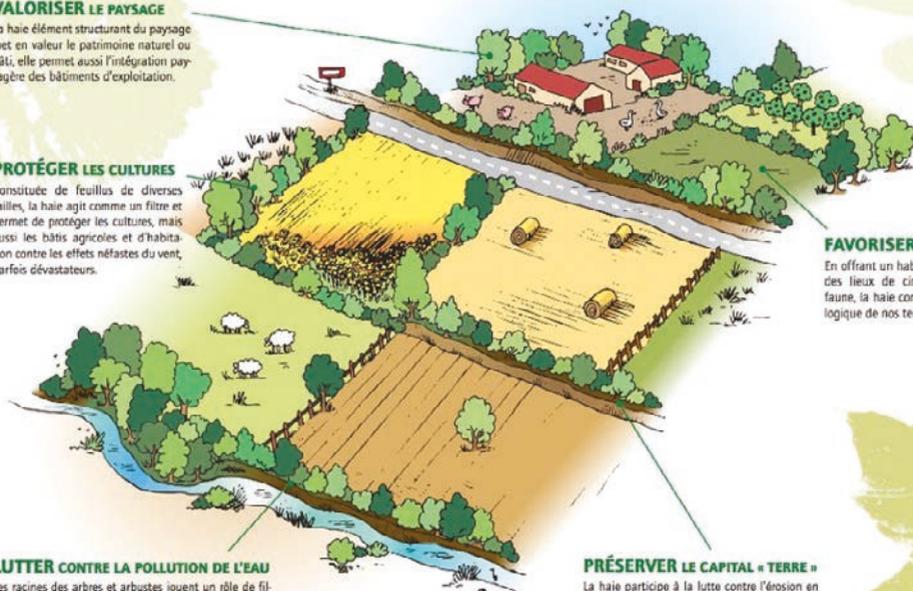
En offrant un habitat, de la nourriture et des lieux de circulation à toute une faune, la haie contribue à l'équilibre écologique de nos territoires.

LUTTER CONTRE LA POLLUTION DE L'EAU

Les racines des arbres et arbustes jouent un rôle de filtre en prélevant l'azote et en dégradant les pesticides en profondeur, permettant ainsi de retrouver une meilleure qualité de l'eau.

PRÉSERVER LE CAPITAL « TERRE »

La haie participe à la lutte contre l'érosion en piégeant la terre entraînée par le ruissellement et en favorisant l'infiltration de l'eau par les nombreuses fissures créées par les racines.



1] « Biodiversité des terres agricoles : la contribution de la PAC n'a pas permis d'enrayer le déclin », Cour des comptes européenne, 2020

haies sont des conséquences inéluctables de l'évolution de notre modèle agricole », explique le rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)², remis au ministère de l'Agriculture en avril 2023. « *L'intensification des productions, la régression de l'élevage à l'herbe, la baisse constante du nombre d'agriculteurs avec en corollaire l'augmentation de la taille des exploitations ont fait des haies une contrainte pour l'exploitant agricole.* » Cette analyse est partagée par les chambres d'agriculture de Bretagne qui désignent « *l'évolution du parcellaire et des exploitations – reprises de parcelles, échanges, agrandissements d'entrée de champ* » parmi les causes des arrachages.

Pourtant, le déclin de la haie revient à perdre une alliée précieuse face à l'effondrement de la biodiversité et aux conséquences du dérèglement climatique : inondations catastrophiques, sécheresses interminables, pollution de l'eau, canicules étouffantes, autant de catastrophes accentuées par l'arrachage des talus et des haies. À l'heure

où le pays se prépare à affronter un réchauffement de +4 °C³, préserver le bocage est crucial tant pour l'agriculture que pour l'ensemble de la société⁴.

EN BRETAGNE, LA QUALITÉ DU BOCAGE S'ÉRODE TOUJOURS

Face à cet appauvrissement du paysage, la Région Bretagne a lancé dès 2007 un programme de replantation : Breizh Bocage⁵. En Loire-Atlantique, c'est le cadre régional « Liger Bocage et Agroforesterie »⁶ qui a été lancé en 2021. Les efforts en termes de plantations et de subventions sont indéniabls (6.500 km de haies plantées depuis 2008 par la Région Bretagne). Mais le rapport du CGAAER⁷ souligne la limite des politiques publiques en faveur du bocage : « *Si l'accent est souvent mis sur la création de nouvelles haies, il convient avant tout de mieux protéger le linéaire existant.* »

Le nombre de kilomètres de haies en Bretagne administrative semble stabilisé depuis 2020⁸. Mais il faut nuancer cette avancée. Le bocage, ce ne sont pas

2] « La haie, levier de la planification écologique », rapport n°22114 du CGAAER, Catherine de Menthère, Patrick Falcone, Vincent Piveteau, Xavier Ory, ministère de l'Agriculture, avril 2023

3] « Réchauffement climatique : +4°C en France métropolitaine d'ici la fin du siècle ? », direction de l'information légale et administrative, Vie publique, mai 2023

4] « Des haies bocagères, pour le climat et l'environnement », Catherine Foucaud-Scheunemann, Inrae, décembre 2020

5] « Évaluation du programme Breizh Bocage 2 », Tanguy Chever, Sibylle Parant, Adèle Gonçalves, Sébastien Guilbert, AND International Edater, Région Bretagne, avril 2021

6] « Règlement d'intervention, mise en place de systèmes agroforestiers », rapport Feader, Région Bretagne, septembre 2022

7] « La haie, levier de la planification écologique », rapport n°22114 du CGAAER, Catherine de Menthère, Patrick Falcone, Vincent Piveteau, Xavier Ory, ministère de l'Agriculture, avril 2023

8] « Évaluation du programme Breizh Bocage 2 », Tanguy Chever, Sibylle Parant, Adèle Gonçalves, Sébastien Guilbert, AND International Edater, Région Bretagne, avril 2021

que des haies, mais aussi des talus sans arbres et des lisières de forêt. Et quand on tient compte de tous ces éléments, on note un recul de 4 % du bocage.

COMPENSER UNE HAIE FONCTIONNELLE EST IMPOSSIBLE

Le problème, c'est que la plupart des chiffres raisonnent en linéaires, c'est-à-dire en longueur de haies. Ils ne tiennent pas compte de la qualité effective des haies : le bocage breton est en très mauvais état. 80 % des haies⁹ sont mal entretenues [*lire volet 1*], et déperissent. C'est même la principale cause de l'érosion du bocage¹⁰, avant les arasements. L'autre biais, de taille, est que la politique agricole commune (PAC) considère dans certains cas qu'on peut remplacer une haie¹¹ existante par une jeune plantation : un exploitant peut donc arracher autant qu'il veut, tant qu'il compense en replantant le même équivalent linéaire un peu plus loin¹².

« *Un linéaire qui fonctionne bien, dense, avec des arbres anciens, on ne le compense pas avec une jeune haie avec des arbres de deux ans le long d'un bâtiment* », explique Julie Le Pollès, technicienne bocage au syndicat de la baie de Douarnenez

(Epab, 29). Faute de suivi et d'entretien [*lire volet 3*], de nombreuses haies issues de compensations périlicent : « *Si ce n'est pas accompagné, on peut avoir un taux de reprise [survie des plants, NDLR] de 20-30 %. Il n'y a pas d'attente qualitative, on n'est que sur du quantitatif, et c'est là qu'il y a un problème.* »

RUPTURE PAYSAGÈRE EN CENTRE BRETAGNE

En 2022, à Spézet (29), quatre kilomètres de haies sur talus¹³ ont été arrachés et « compensés », le tout dans une zone très bocagère. Cet épisode suscite une forte indignation d'une partie de la population en Centre Bretagne, qui s'est organisée en collectifs « Kleuzioù » (« talus », en breton) pour défendre ce patrimoine paysager.

Le sujet est sensible, car dans cette partie de la Bretagne, nombre de fermes laitières cessent leur activité et partent à l'agrandissement des exploitations voisines, faute de jeunes repreneurs. « *La filière est en train de se restructurer à une vitesse grand V, parce qu'elle est pilotée de plus en plus par les industries laitières, notamment les grands groupes comme Lactalis, ou les grandes coop' comme Agrial...*, explique l'universitaire

9] « Webinaire Afac Agroforesterie Bilan de Breizh Bocage 2 », Région Bretagne, février 2022

10] « Évaluation du programme Breizh Bocage 2 », Tanguy Chever, Sibylle Parant, Adèle Gonçalves, Sébastien Guilbert, AND International Edater, Région Bretagne, avril 2021

11] « BCAE 8 - Maintien des éléments topographiques », préfecture de l'Ain, mai 2023, site web consulté en mars 2024

12] « Part minimale des terres arables consacrées à des éléments favorables à la biodiversité. Maintien des éléments topographiques du paysage. Interdiction de couper les haies et les arbres pendant la période de nidification », notice du domaine environnement concernant le sous-domaine BCAE8 dans le cadre de la PAC 2023-2027, ministère de l'Agriculture

13] « Un collectif de Spézet se mobilise pour sauver les talus », Jean-Noël Potin, Le Télégramme, mai 2022

Thibaut Preux. *Il est très probable que la restructuration de la filière ait des conséquences sur les paysages et notamment sur le maintien des particularités que sont les bocages, le maintien des prairies permanentes, et sur la qualité de l'eau.* »

Les disparités sont fortes entre les terroirs bretons. Dans des secteurs où le bocage a déjà été simplifié depuis les années 1970, on note peu d'évolution. Par endroits, le gain en termes de linéaires de haie est notable, grâce à Breizh Bocage : sur le bassin versant de Douarnenez, classé bassin algues vertes, une soixantaine de kilomètres de haies environ a été gagnée, selon les estimations fournies par la technicienne Julie Le Pollès.

La dynamique est tout autre au centre de la péninsule : des Monts d'Arrée au Kreiz Breizh en passant par le Sud-Trégor, où le maillage de haies sur talus est encore dense, l'érosion qualitative récente et rapide du bocage ne fait aucun doute.

159 KM DE HAIES DÉTRUITES EN VINGT ANS

Difficile, à l'échelle de la Bretagne, de savoir combien de haies et talus ont ainsi disparu. Des associations, comme Eau et Rivières de Bretagne et le site Sentinelles de la Nature, s'emploient à recenser celles dont elles ont

« L'année 2015 a été catastrophique pour le bocage. »

connaissance, sans parvenir à une vision exhaustive. *Splann !* s'y est attelé dans une partie du Trégor, autour de la baie de Lannion, sur le territoire du Sage, un document qui élabore la stratégie locale en matière de gestion de l'eau. Le résultat est net : 159,2 km de linéaire bocager ont été détruits entre 2003 et 2023. Sollicités sur ces chiffres, ni Lannion-Trégor Communauté, ni Guingamp-Paimpol Agglomération n'ont répondu à nos questions.

Point culminant des arrachages en France : la catastrophique période 2014-2016, juste avant l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC (Politique agricole commune). L'Europe décide de passer les haies en « surfaces non-agricoles » et d'interdire leur arrachage, tout en précisant qu'elles restent éligibles aux aides. Il s'ensuit une certaine confusion : de nombreux agriculteurs s'attendent à ce que les haies diminuent les subventions auxquelles ils ont droit, qui sont calculées en fonction

« Pour les techniciens, réaliser un suivi des haies est un défi impossible à relever. »

de la taille de leurs parcelles. De peur que leurs haies soient sanctuarisées et qu'ils ne puissent plus y toucher, de nombreux agriculteurs préfèrent les faire disparaître avant qu'elles ne figurent sur les cartes. Cette nouvelle PAC, qui avait pour objectif de protéger les haies, a finalement entraîné beaucoup de destructions.

Combien de kilomètres de haies ont été détruits à cette période ? Difficile à dire, d'autant plus que des haies ont été gommées des cartes : les allers-retours entre services et les sous-déclarations

faites par des agriculteurs ont « abouti à une forte sous-estimation du linéaire de haies », soit « plus de 30 % des linéaires qui ne sont pas protégés », estime l'association de promotion de la haie Afac-Agroforesteries¹⁴ dans un rapport consacré à cette mesure de « protection des haies » de la PAC. « Ils n'auraient pas interdit l'arrachage des haies, ça s'en serait pas arraché la moitié », rapporte ainsi un agriculteur, cité dans la thèse de Léo Magnin¹⁵, consacrée à l'application des Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE 7).

« ON NE SAIT PAS COMBIEN DE HAIES ONT ÉTÉ DÉTRUITES »

Aujourd'hui, le bocage est suivi par des techniciens qui travaillent pour des collectivités locales ou syndicats de bassin versant. Suivant leurs fiches de poste et agréments, ils sont chargés de déployer les plantations du programme régional Breizh Bocage, de conseiller les agriculteurs qui souhaitent « déplacer » une haie (comprendre : « détruire » et « compenser »), et d'observer l'évolution de la maille bocagère sur l'ensemble du territoire qu'ils couvrent. Mais la tâche est ardue : obtenir des chiffres fiables et actualisés est presque impossible.

14] « Bilan d'application de la BCAE 7 en France et propositions d'amélioration dans le cadre de la nouvelle PAC », Afac-Agroforesteries, mai 2021

15] « La haie requalifiée. Enquête sur un dispositif d'écologisation de la Politique agricole commune (2014-2019) », Léo Magnin, Université Paris-Est, 2021



Yann Le Sachter

Vue d'ensemble d'un bocage préservé -

Les données cartographiques, malgré un travail d'amélioration en cours, sont incomplètes et erronées, notamment parce que les services de l'État ont eu recours, pour identifier les éléments bocagers, à l'aide de photos aériennes, à des « travailleurs du clic » à l'étranger. Les Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) ont une vue d'ensemble sur les dossiers d'arrachages déclarés, mais les techniciens bocage locaux, bien souvent, n'y ont

pas accès. « *On ne sait pas combien de linéaire a été détruit*, déplore Gwenaëlle¹⁶, technicienne bocage en Bretagne-Sud. *À chaque fois on redemande à la DDTM pourquoi les arasements dont ils ont connaissance ne sont pas numérisés, on ne comprend pas comment est traité ce volet-là.* »

Aux techniciens de se débrouiller seuls pour obtenir des données sur les évolutions du maillage bocager de leur territoire, de mener leur propre travail de

16] Les personnes nommées uniquement par un prénom ont été anonymisées.

cartographie, très chronophage. « On n'est pas aidés par la DDTM, et ce n'est pas un euphémisme », appuie Erwan, technicien bocage dans une collectivité, qui affirme être parvenu à obtenir, « par des chemins détournés », un jeu de données cartographiques détenu par les services de l'État. « Il y a un verrou de la part de la DDTM pour ne pas donner ça aux opérateurs de terrain », constate-t-il. Julie Le Pollès, technicienne à Douarnenez, prend l'exemple de son territoire, où la DDTM aurait consenti à donner le nombre de dossiers traités, mais pas les emplacements précis des linéaires : « Ça complique le suivi du maillage bocager. On estime que 14 km de haies ont été détruits depuis 2015, dont 9 qui étaient déclarés à la PAC. On sait qu'on a 1,7 km de compensé, mais le reste on n'en sait rien. » Contactées par Splann !, aucune des DDTM de Bretagne administrative n'a répondu à nos questions.

« LES ARASEMENTS NON DÉCLARÉS SERAIENT LES PLUS IMPORTANTS. »

« Sans inventaire en temps réel, c'est compliqué de dire que le bocage est stabilisé, entre ce qui est détruit et ce qui est créé, commente Ronan, technicien bocage dans le Finistère. Si ça se trouve, il y a deux fois plus de linéaires qui ont été arasés et on ne le sait pas, en fait. » Le suivi

du bocage est encore plus ardu quand les arrachages sont faits sans déclaration. Par exemple, dans le bassin versant de l'Aulne, un comptage effectué par un naturaliste pour l'association Bretagne Vivante a recensé au moins 55 km de haies détruits dans seulement six communes allant de Saint-Rivoal à Scignac entre 2005 et 2022. D'après nos informations, la grande majorité n'aurait pas fait l'objet de déclaration ni de compensation.

À titre de comparaison, le syndicat de bassin-versant a planté une trentaine de kilomètres de haies depuis 2013¹⁷, sur un territoire à cheval sur 49 communes¹⁸. Bien au-dessous des destructions répertoriées sur une fraction de son territoire. « Les arasements non déclarés et que personne ne voit, je dirai que c'est le plus gros des arasements qui existent. Donc, ça reste inconnu à tous », poursuit Ronan, le technicien bocage. « C'est trop tard, on ne reviendra pas en arrière, assène Maurice, l'exploitant retraité du Goëlo (22). Et comme il y a de moins en moins de paysans, et qu'il va continuer à y en avoir de moins en moins, il y aura encore des regroupements d'exploitations, et y'aura l'arasement des talus automatiquement. Ça, il ne faut pas se voiler la face. »

**Yann-Malo Kerbrat
et Nolwenn Weiler**

17] « Depuis dix ans, l'Epaga restaure des haies dans les exploitations agricoles », Anaëlle Larue, Le Télégramme, décembre 2023

18] Arrêté préfectoral n°2008-0339 portant création du syndicat mixte « Établissement public d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne - EPAGA », préfecture du Finistère, mars 2000

LES DESTRUCTIONS DE HAIES ONT LE CHAMP LIBRE

En théorie, les haies sont protégées. Dans les faits, pas grand-chose ne freine leur arasement. Les sanctions restent rares et faibles et le pouvoir de police difficile à assumer. De surcroît, suite à la mobilisation agricole des dernières semaines, le gouvernement a annoncé vouloir réduire les normes s'appliquant aux haies.



Destruction de haies

Yann Le Sachet

- 】 Rien ne garantit que les haies « de compensation » survivent, faute de contrôles.
- 】 Les sanctions pour arrachage illégal sont faibles et peu dissuasives.
- 】 Toutes les haies ne sont pas répertoriées et protégées.
- 】 Les destructions non déclarées se font petit à petit pour tromper les contrôles.

Entre forêt et mer, le fleuve Aulne, après un long voyage à travers les collines armoricaines, rejoint la rade de Brest (29). Le paysage est magnifique, sauvage. Mais près de 150 km en amont, dans la petite commune rurale de Lohuec (22), à la source du « Stêr Aon », (l'Aulne en breton), le bocage a perdu de sa beauté.

Ses haies, plantées sur talus, ont été détruites les unes après les autres, transformant radicalement le paysage en quelques années seulement, comme le montre le recensement effectué par Splann !.

Comment est-ce possible ? Les haies sont protégées par différentes réglementations. Pourtant, dans les faits, rien ne semble freiner réellement leurs arasements.

DÉTRUIRE ET MAL REPLANTER

Pour pouvoir prétendre aux aides européennes de la PAC (Politique agricole commune), les agriculteurs et agricultrices doivent respecter les « Bonnes conditions agricoles et environnementales » (BCAE 8)¹, qui protègent les haies. Ces haies sont répertoriées sur une carte² utilisée par l'Agence de service et de paiement (ASP)³, le service



ICN - Orthophoto 2003 et Ortho-ASP-PAC 2023

Le paysage a radicalement changé sur la commune de Lohuec (22), aux abords immédiats de la source de l'Aulne. Entre 2003 et 2023, plusieurs kilomètres de talus ont disparu (en pointillés rouge). Consultez splann.org pour consulter le détail.

1] « La PAC 2023-2027 - la conditionnalité », notice explicative, ministère de l'Agriculture

2] « Registre parcellaire graphique (RPG) : contours des parcelles et îlots culturaux et leur groupe de cultures majoritaire », Institut national de l'information géographique et forestière, mars 2024

3] « Système de suivi des surfaces agricoles en temps réel », Agence de services et de paiements



Plus de talus



Talus nu -



Alignement d'arbres sur talus



*Haie dense, planistratée,
fonctionnelle, sur talus -*

de l'État qui, avec la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) est chargé de contrôler l'application de la PAC. Premier problème : de nombreuses haies n'y figurent pas [lire volet 2]. On peut donc les détruire sans déclaration, et sans les compenser.

Quand un exploitant veut supprimer une haie répertoriée, il doit la « compenser », en replantant la même longueur ailleurs sur ses terres⁴. S'il veut détruire plus de 2 % du linéaire total de sa ferme, il doit constituer un dossier avec l'aide d'un technicien agréé, comme Gwenaëlle⁵,

technicienne bocage en Bretagne-Sud : « Je vais sur le terrain et fais le dossier, c'est tout. À aucun autre moment je ne ré-interviens. L'agriculteur dépose son dossier, et vu que c'est du déclaratif, la Direction départementale des territoires et de la mer, la DDTM, dit : "Oui, oui, votre dossier est conforme", et c'est mis dans un tiroir, et basta. Il y a zéro suivi, personne sur le terrain pour vérifier si la haie a été bien compensée. » La technicienne ne sait pas si la nouvelle haie est suffisamment entretenue pour survivre, ni même si elle a été vraiment plantée. « Il n'y a pas

4] « Part minimale des terres arables consacrées à des éléments favorables à la biodiversité. Maintien des éléments topographiques du paysage. Interdiction de couper les haies et les arbres pendant la période de nidification », notice du domaine environnement concernant le sous-domaine BCAE8 dans le cadre de la PAC 2023-2027, ministère de l'Agriculture

5] Les personnes nommées uniquement par un prénom ont été anonymisées.



bocage en très mauvais état

de demande de résultat. » Interrogée, la DDTM n'a pas répondu à nos questions. Si l'exploitant veut arracher moins de 2 % du linéaire total de sa ferme, ce qui peut représenter beaucoup de haies d'un coup, la procédure est encore plus simple : il n'est pas tenu de le déclarer, ni de se faire accompagner par un conseiller bocage pour réaliser la compensation obligatoire. Il peut refaire la même chose chaque année s'il le souhaite. En quelques années, le bocage autour d'une ferme peut être très impacté.

DÉTRUIRE PETIT À PETIT POUR NE PAS ÊTRE PRIS

Autre pratique, pour contourner les Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE 8) : il suffit de raboter les haies petit à petit. Quelques arbres abattus la première année, puis d'autres

la suivante, et ainsi de suite. « C'est une érosion progressive du nombre d'arbres, pour qu'à la fin, ça ne devienne plus une haie », détaille Katell, technicienne bocage dans le Morbihan.

Dans le même ordre d'idée, on peut jouer sur les mots : un « alignement d'arbres » n'est pas considéré comme une « haie », et n'est donc pas protégé par la BCAE 8. « L'année 1, tu coupes tous les noisetiers qu'il y a au milieu, et après avec l'épareuse, tu t'arranges pour qu'ils ne repoussent pas, raconte Benoît Alain, éleveur bovin à Ploubezre (22). Du coup, il reste un alignement d'arbres, mais plus une haie. Et donc ce n'est plus comptabilisé comme tel par la DDTM. On en voit plein qui ont été faits cet automne, là. »

Les entretiens et observations menés par Splann ! montrent que la pratique est courante. Autre technique : certains

pratiquent un recépage⁶, autorisé par la BCAE, mais abusif : les arbustes sont coupés à ras tous les ans, ce qui empêche leur repousse.

« *Les suppressions au fur et à mesure : il n'y a pas de réglementation claire là-dessus, explique Léa Legentilhomme, technicienne bocage à la Roche aux Fées Communauté (35). En général, les contrôleurs de l'ASP [Agence de service et de paiement] ne sont pas des spécialistes du bocage. Ils peuvent repérer une haie supprimée, mais pas une haie dégradée petit à petit.* » Pour Katell, technicienne dans le Morbihan, ces destructions ne devraient pas passer inaperçues aux yeux des services de l'État : « *S'il y avait des contrôles en comparant avec l'année de référence qui est 2015 [début de la nouvelle PAC, NDLR], on le verrait, et ça devrait être pénalisé. Mais, selon nous, ce travail-là au niveau des DDTM n'est pas fait.* » Pas vu, pas pris, et au bout de trois ans, il y a prescription. « *C'est clairement du laisser-faire.* » Sollicités à ce sujet, les services de l'État n'ont pas répondu à nos questions.

PLUS FACILE DE PAYER L'AMENDE QUE DE REPLANTER

La faiblesse des contrôles (1 à 2 % des fermes soumises à une norme BCAE sont contrôlées sur le terrain chaque année) a été documentée, notamment

au travers d'une thèse menée entre 2014 et 2019 par Léo Magnin⁷, et par le rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) d'avril 2023. D'après nos informations, les contrôles seraient devenus plus réguliers depuis 2023. Cela s'expliquerait par le recours à l'intelligence artificielle⁸, qui, chaque année, scrute les photos satellites des parcelles. Le logiciel détermine si une image correspond ou non à ce qui est déclaré et, en cas de doute, un contrôleur se penche sur le dossier. Une demande de justificatif peut alors être adressée aux agriculteurs. Araser une grande quantité de haies sans le déclarer ne passe plus aussi inaperçu qu'avant.

Mais ce ne sont pas les sanctions prévues par la PAC, uniquement pécuniaires, qui vont freiner les plus déterminés à détruire du bocage. « *En cas de constat de suppression d'une haie lors du contrôle sur place, la sanction appliquée reste peu dissuasive [de 1 à 5 % des aides surfaciques si destruction de moins de 20 % du linéaire], parfois inférieure au coût de la replantation* », documente le rapport du CGAAER. « *Dans la campagne, tu sais qu'au pire, tu vas te choper une déduction sur ta PAC, de 3 %, appuie l'éleveur Benoît Alain. L'amende à 400 balles, certains, ça ne leur touche même pas le petit*

6) « Part minimale des terres arables consacrées à des éléments favorables à la biodiversité. Maintien des éléments topographiques du paysage. Interdiction de couper les haies et les arbres pendant la période de nidification », notice du domaine environnement concernant le sous-domaine BCAE8 dans le cadre de la PAC 2023-2027, ministère de l'Agriculture

7) « La haie requalifiée. Enquête sur un dispositif d'écologisation de la Politique agricole commune (2014-2019) », Léo Magnin, Université Paris-Est, 2021

8) « Système de suivi des surfaces agricoles en temps réel », Agence de services et de paiement, page web consultée le 26 mars 2024

doigt de pied, ils s'en foutent, ça n'a aucun impact. »

DES MAIRES CONTREDISENT LEURS DOCUMENTS D'URBANISME

Pour protéger le bocage, le code de l'urbanisme⁹ est sans doute le plus engageant. En théorie, du moins. Si les haies et talus figurent au Plan local d'urbanisme (PLU) d'une commune, ils ne peuvent être détruits¹⁰ sans respecter un parcours administratif strict¹¹. La règle est la même pour tout le monde, que l'on soit agriculteur ou pas. Évidemment, cela ne concerne que les communes qui disposent d'un PLU – ce qui n'est pas le cas de toutes – et cela nécessite que les kilomètres de haies soient correctement répertoriés et surveillés.

Les conditions d'arrachage et de compensation d'une haie ou d'un talus (répertoriés au PLU) sont difficiles à faire appliquer, et très peu contrôlés, comme le reconnaît Alain Cupcic, maire de Kergrist-Moëlou et vice-président de la communauté de communes du Kreiz Breizh (22) : *« Normalement, ce qui est arasé est compensé, mais parfois il faut se battre [avec des agriculteurs]. »*

Que se passe-t-il lorsqu'un talus, inscrit au PLU, est détruit illégalement ? Ce sont les maires qui doivent constater l'infraction. Encore faut-il qu'ils soient prêts

à assumer ce rôle qui peut susciter de vives tensions avec les administrés. *« Les maires sont frileux à l'idée d'aller constater un arasement illégal de haies, ils ont peur des représailles, relate Katell, technicienne dans le Morbihan. Et parfois, des élus donnent un accord qui va à l'encontre de leurs documents d'urbanisme »*

« Normalement, les maires sont quand même les plus aptes à intervenir, raconte Maïwenn, technicienne aussi, dans les Côtes-d'Armor. Mais ils sont quasiment tous agriculteurs ici, quand ce n'est pas eux-mêmes qui détruisent... »

« Des élus disent à leurs techniciens de ne pas trop embêter les agriculteurs. »

Un spécialiste du bocage, tenant à rester anonyme, confie : *« Il arrive que des élus demandent à leurs techniciens de ne pas parler des entorses au PLU et*

de ne pas trop embêter les agriculteurs. » Il ajoute que pour la destruction des haies comme pour tous les sujets liés à l'agriculture en Bretagne, *« il y a omerta »*.

Cet hiver 2023-2024, le contexte s'est tendu avec le mouvement social d'agriculteurs, dont une partie a pris pour cible les normes relatives à la haie, jugées trop contraignantes. Par crainte de répercussions sur leur travail, plusieurs techniciennes bocages qui témoignaient initialement en leurs noms propres ont finalement émis le souhait de garder leur anonymat.

**Yann-Malo Kerbrat
et Nolwenn Weiler**

9] Article L113-1, Code l'urbanisme, entré en vigueur en janvier 2016

10] Article L113-2, Code l'urbanisme, entré en vigueur en janvier 2017

11] « Protection juridique. Des haies, arbres et boisements », fiche juridique, LPO France, juin 2022

SANS CHANGER DE MODÈLE AGRICOLE, PLANTER DES HAIES RESTERA PEU EFFICACE

Les outils pour préserver le bocage sont nombreux, mais insuffisants, et pas sans risques d'effets pervers. L'enjeu principal : soutenir les installations de paysans pratiquant une agriculture durable.



plantation collective

Yann Le Sachter

- ▶ Planter des arbres n'est pas suffisant pour préserver le bocage.
- ▶ Si les éleveurs extensifs et bio ne sont pas davantage soutenus, la haie restera une charge trop lourde pour eux.
- ▶ Certaines destructions de haies sont financées par des collectivités. La stratégie fait débat.
- ▶ Développer la filière bois-énergie redonne de la valeur au bois du bocage, mais comporte le risque qu'il soit surexploité.

De moins en moins de paysans. Des fermes de plus en plus grandes. De plus en plus de haies détruites. La disparition des petites fermes entraîne un changement majeur des paysages. « Pour sauver les haies, il faut agir à la source et rendre attractifs des modèles agricoles compatibles avec des arbres, c'est-à-dire l'élevage d'animaux pâturants, a fortiori bio », avance la sociologue Catherine Darrot qui a mené une enquête démontrant que ces modèles favorisent clairement la plantation de haies et leur entretien.

La tendance, pourtant, est à l'inverse avec des installations agricoles qui ne compensent pas les départs, notamment dans le secteur de l'élevage [lire notre enquête « À l'ombre des Safer, la guerre des champs »]. « La céréalisation de la Bretagne n'est pas pour demain, a assuré à Splann ! la Région Bretagne. (...) La Région affirme cette ambition de rester une terre de polyculture-élevage (...). L'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices, et la transmission des exploitations, est la priorité agricole numéro 1 de la Région dans ce mandat pour la politique agricole. » Le schéma directeur des exploitations agricoles (SDREA), document qui dicte les règles d'attribution des terres, adopté en octobre 2023, va dans ce sens. Plusieurs dispositifs d'aide à l'installation et à l'agriculture bio existent, et

des collectivités locales donnent de surcroît des coups de pouce financiers aux porteurs de projets.

Mais tout cela ne suffit pas à compenser les nombreux départs à la retraite, et donc l'agrandissement des fermes. Celui-ci est notamment favorisé par la Politique agricole commune (PAC)¹, dont les aides restent majoritairement conditionnées à la surface dont les agriculteurs disposent. Et certains outils régionaux pourraient également avoir un effet indésirable sur le bocage. Par exemple, pour favoriser les installations, la Région facilite l'échange des parcelles. Or, la restructuration parcellaire peut entraîner un risque d'arrachage de linéaires bocagers.

LA FILIÈRE BOIS : UN OUTIL À DOUBLE TRANCHANT

Redonner une valeur économique au bois du bocage. Le Trégor, en Bretagne nord, est pionnier en la matière, grâce à la création de la Bocagénèse à Plouaret en 2013², près de Lannion (22). Le principe ? Des chaufferies communales raccordées à des bâtiments publics sont alimentées en bois issu du bocage local. « À Plouaret, il y a trois agents techniques qui sont en charge de la taille des haies en bord de route, décrit David Rolland, chargé de mission « Habitats et biodiversité » de la fédération de chasse des Côtes-d'Armor. Ils font un travail de coupe de

1] « L'évolution de la répartition des aides directes du fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et leurs effets (2008-2015) », courrier de la Cour des comptes adressé au ministre de l'Agriculture, octobre 2018

2] « Bocagénèse. La filière bois énergie sur la sellette », Philippe Gestin, Le Trégor, 2016



quelques témoins sur talus arasé.

Yann Le Saché

grande qualité, avec de bonnes cicatrisations, les arbres ne sont pas abîmés comme avec les lamiers. Ils sont très fiers de leur travail et les abords de la commune sont très beaux. » La maire de la commune, Annie Bras-Denis ajoute : « Cela rend service aux agriculteurs, qui ne doivent rien déboursier, et cela permet de maintenir un dialogue sur ce sujet des arbres, parfois source de tensions dans les campagnes. »

L'exemple de Plouaret a fait des émules en Bretagne, et le développement de la filière bois-énergie est l'un des axes de travail des techniciens bocage. « Le territoire de Lannion est un précurseur à l'échelle de la Bretagne,

peut-être même de la France, explique Aline Dangin, présidente de l'association des techniciens de bassins versants bretons (ATBVB). Le modèle est reproductible, mais ça n'en a pas pris le chemin. » Caroline Sourisseau, technicienne à Pontivy (56), explique : « Certaines collectivités donnent un coup de pouce à la filière, d'autres sont plus frileuses. » Également référente bocage de l'ATBVB, elle pointe une difficulté : « Beaucoup de chaudières sont trop exigeantes pour recevoir du bois du bocage, car il produit beaucoup de poussières qui peuvent gêner la circulation des copeaux au sein de la chaudière. »

« Donner une valeur économique aux

Bois-énergie : « Lannion est un territoire précurseur en Bretagne. »

haies est le seul moyen de les préserver et d'augmenter le linéaire », pense Catherine Moret de l'Afac-Agroforesteries. C'est aussi l'avis des chambres d'agriculture de Bretagne qui évoquent, entre autres solutions, « une juste rémunération via une meilleure valorisation économique du bois ». Mais Catherine Moret met en garde : « Il faut définir un cadre de façon à éviter l'accaparement de la ressource. » Julie Le Pollès est technicienne bocage : « Il faut absolument qu'il y ait des techniciens qui suivent les projets dans les collectivités, pour pas que ça parte complètement dans un développement où il n'y a que l'économie qui prime. On aurait l'effet inverse : des haies matraquées, sans renouvellement, et ce sera une opération affreuse. »

D'autres spécialistes du secteur estiment que miser sur la haie comme ressource énergétique n'est pas toujours judicieux. « C'est une très bonne

idée pour chauffer les habitants du bocage, là où il existe encore, mais pas ceux des villes, ni ceux des campagnes au bocage dégradé, c'est-à-dire la majorité de celles-ci, dit Thierry Guéhenneuc de l'association Terres et bocages. Il vaut mieux miser sur la ressource forestière pour cela. Contrairement au bocage, la forêt a beaucoup progressé en Bretagne ces vingt dernières années. Et le prix de revient sera bien moindre. »

L'association L'Arbre indispensable explique de son côté : « Traditionnellement, le bois de bocage servait essentiellement à la production de bois d'œuvre. Notre association milite depuis de nombreuses années pour la reconnaissance et l'utilité de cette source d'approvisionnement pour les constructions à venir. » Principaux avantages : un usage durable des arbres du bocage, puisqu'une charpente peut servir pendant des siècles, contrairement à des plaquettes pour chaufferies, et un revenu plus élevé pour les propriétaires.

PLANTER DES ARBRES, OUI MAIS...

Planter des arbres, c'est la face la plus connue des politiques qui favorisent le bocage. En Bretagne administrative, le programme régional Breizh Bocage est précurseur depuis 2008. En Loire-Atlantique, le plan « Liger Bocage et Agroforesterie » est lancé par la Région Pays-de-la-Loire en 2021. À



Yann Le Sachet

première vue, les chiffres annoncés par les collectivités impressionnent : 6.500 km de haies plantés par le programme régional Breizh Bocage depuis 2007, 50.000 arbres plantés chaque année³ par le département du Finistère, 15 km supplémentaires⁴ sur le territoire du syndicat de bassin versant Chère Don Isac (44) d'ici la fin de l'hiver 2024....

« Le programme Breizh Bocage a fait la preuve de son efficacité et de son

opportunité, a affirmé à Splann ! la Région Bretagne. À ce jour, ce sont 44 collectivités [qui] sont engagées dans ce programme, représentant près de 90 % du territoire breton. Sur la programmation 2015-2022, la Bretagne concentre, à elle seule, via le FEADER, environ 65 % de l'effort national de plantations. »

Malgré le fort investissement public, le résultat est à nuancer : même si la longueur totale des haies paraît stabilisée depuis 2020 en Bretagne

3] « Plan 500 000 arbres », Département du Finistère, page du site web consultée le 26 mars 2024

4] « 1^{er} bilan positif pour les plantations Liger Bocage », Syndicat Chère Don Isac, page du site web consultée le 26 mars 2024

administrative⁵, la qualité du bocage continue de se dégrader [lire volet 2]. « Ils veulent annoncer du chiffre, déplore Erwan⁶, technicien bocage dans une collectivité. Je regrette vraiment qu'on ne mette pas plus de moyens dans l'animation pour préserver l'existant. »

SUBVENTIONNER LES AGRICULTEURS QUI VEULENT DÉTRUIRE UNE HAIE ?

Les agriculteurs qui détruisent ont l'obligation de planter, à leurs frais, une nouvelle haie censée « compenser » ce qui est arasé. Certaines collectivités ont fait le choix de prendre en charge tout ou partie de ce coût, comme la Roche-aux-Fées Communauté (35), qui fournit gratuitement les plants. Une stratégie vivement critiquée notamment par des techniciens bocage car elle reviendrait à donner de l'argent public à ceux qui détruisent. Léa Legentilhomme, technicienne à la Roche-aux-Fées, justifie : « Ça nous a été beaucoup reproché, mais à partir du moment où un agriculteur nous appelle pour détruire une haie, au moins on sait ce qui est supprimé. » Elle explique que cela lui permet de mettre un pied dans la ferme, et d'en profiter pour que l'agriculteur accepte, en plus de la compensation réglementaire, de faire planter

des haies supplémentaires par Breizh Bocage. « En moyenne, on plante trois fois plus que ce qui est détruit dans les exploitations qu'on accompagne pour des suppressions. »

Le département du Finistère aussi finance des compensations de haies détruites, dans le cadre de son objectif de plantations de 50.000 arbres par an. « De toutes manières, un agriculteur qui veut araser, il va araser, explique Loïc Varet, chargé de mission au Département. Mais nous, on a fait le choix de ne financer la compensation que lorsqu'on replante l'équivalent de 135 % de la haie détruite, pour qu'il y ait un gain. » Les plantations de compensation représentent, selon son décompte, près de 20 % de l'ensemble des chantiers subventionnés.

Accompagner ceux qui détruisent, c'est aussi un choix porté par des élus.

**« Notre objectif
est toujours de
préserver la
maille bocagère. »**

Annie Bras-Denis, maire de Plouaret, explique : « Il nous arrive effectivement de corriger le tir sur tel ou tel dossier. Notre objectif

est toujours de préserver la maille bocagère, son linéaire et son volume, tout en acceptant des évolutions indispensables. Il y a un temps pour la médiation et la compréhension. Ce temps-là quand on le prend, il n'est pas perdu », explique l'édile, qui s'est plusieurs fois déplacée pour argumenter et négocier avec des contrevenants qui avaient

5] « Évaluation du programme Breizh Bocage 2 », Tanguy Chever, Sibylle Parant, Adèle Gonçalves, Sébastien Guilbert, AND International Edater, Région Bretagne, avril 2021

6] Les personnes nommées uniquement par un prénom ont été anonymisées.

endommagé des haies.
« *Quand vous êtes élue, votre préoccupation c'est de faire vivre ensemble une communauté d'hommes et de femmes si possible dans la bienveillance.* »
Et le sujet des haies peut être source de vives tensions dans une commune rurale, le maire se retrouvant dans une position particulièrement délicate [Lire volet 3].

LES ÉLUS DOIVENT ÊTRE MOTEURS

Pour Thierry Guéhenneuc, de Terres et bocages, ce qui compte, c'est l'implication et l'autonomie des agriculteurs.

« *Si un paysan n'a pas le temps ni l'argent pour planter des arbres, il ne va certainement pas les entretenir après* », constate-t-il. L'association qu'il a co-créée en 2008 rassemble une centaine d'agriculteurs, essentiellement des Côtes-d'Armor, organisés collectivement pour entretenir et renouveler le bocage de leurs exploitations. « *Il faut absolument que les agriculteurs et agricultrices soient partie prenante*, explique-t-il. *L'enjeu c'est que l'arbre bocager devienne une culture insérée au système de production appréhendé dans sa globalité.* » Comme pour les autres ateliers de l'exploitation, les agriculteurs décident de quand et où ils mènent des travaux.

La dimension collective revêt une importance cruciale, car le dépérissement du bocage vient aussi de

« L'arbre bocager doit devenir une culture insérée à la production agricole. »

l'individualisation croissante de la vie et du travail dans les campagnes.

« *Nous avons clairement constaté, lors de notre étude, que les plantations et entretiens de haies fonctionnent, quand les agriculteurs peuvent compter sur un réseau : famille, voisins, entreprises de travaux agricoles, associations, etc.* », évoque la sociologue Marie Toussaint.

« *Quand tu choisis les essences de tes arbres et que tu les plantes toi-même, tu es plus intéressée par ta haie, tu la regardes grandir, tu as envie d'en prendre soin* », confirme Sylvie, éleveuse bio en Ille-et-Vilaine, qui garde un souvenir ému des chantiers collectifs menés avec des collègues pour planter des haies les uns chez les autres.

Il peut être difficile d'entamer le dialogue avec certains agriculteurs très

réticents à l'idée d'implanter des haies. L'investissement des élus locaux, qui viennent faire de la diplomatie dans la cour des fermes, peut faire la différence et faciliter le travail des techniciens. Guillaume Demange, animateur Liger Bocage dans le Syndicat Chère Don Isac (44), témoigne : « *En 2018, il y a eu des inondations à Châteaubriant (44) qui ont laissé des marques dans la population et les élus. Le souhait, c'était de dynamiser la plantation pour diminuer l'érosion et améliorer la qualité de l'eau.* » Le bocage, entre autres multiples services

Le bocage régule le ruissellement de l'eau et favorise son infiltration.

écosystémiques, régule le ruissellement de l'eau et favorise son infiltration. « *Alors, à la Chapelle-Blain, le premier adjoint a contacté les trente exploitants de la commune pour dire qu'il y avait des subventions possibles pour la plantation.* » La moitié d'entre eux a répondu. L'hiver suivant, cinq kilomètres ont été plantés. Le technicien conclut sans se faire trop d'illusions sur le contexte agricole défavorable aux haies : « *Le combat n'est pas perdu partout.* »

**Yann-Malo Kerbrat
et Nolwenn Weiler**

FIBRE : LE TRÈS HAUT DÉBIT COÛTE CHER AUX HAIES

Déployée sur tout le territoire breton, la fibre occasionne d'importants dégâts sur les haies. Les chantiers de coupes, souvent mal préparés, sont d'autant plus difficiles à anticiper qu'ils échappent aux règles imposées aux agriculteurs et aux communes pour protéger les arbres.



- 】 Le déploiement de la fibre, principalement aérien, provoque d'importants dégâts sur les haies.
- 】 Ces destructions ne sont pas soumises à des déclarations, contrairement au secteur agricole.
- 】 Les concertations avec les collectivités et l'anticipation de ces chantiers sont inégales, et parfois inexistantes.

I l faut avoir l'œil, sur les routes de campagne, pour repérer les haies malmenées par les lamiers, un outil de taille. Mais aucune d'entre elles n'échappe à Jean-François de Ramecourt, président de la branche de Loire-Atlantique de Fransylva, fédération des forestiers privés de France. Ce jour de fin d'automne, alors qu'un camion chargé de poteaux en vue du déploiement de la fibre occupe un large pan de la chaussée, il désigne des arbres au profil « penché » et se déssole : « Regardez, là, ils ont taillé le haut des chênes en biais côté route, puis côté champ. Ça fait une pyramide. Quand vous voyez ça, vous pouvez être sûr que l'étape suivante, c'est l'étêtage, c'est-à-dire la suppression du houppier de l'arbre, ce qui peut poser des problèmes pour sa survie. » Propriétaire de plusieurs parcelles bordées d'arbres, il ne décolère pas face à ce qu'il considère comme « un massacre » dû au déploiement de la fibre. Pour faciliter le passage des câbles lorsqu'une commune est équipée de très haut débit, les propriétaires sont tenus d'entretenir les arbres et haies situés sur leurs parcelles¹. Très sensible, la fibre pourrait être endommagée au contact de la végétation, assurent les opérateurs. « Il y a des dégâts partout », appuie son ami Yann, copropriétaire d'une forêt de plusieurs centaines d'hectares avec un alignement d'arbres remarquables près

duquel passe la fibre, et qu'il était censé élaguer. Ce qu'il a refusé. « Ils n'ont pas osé couper les chênes centenaires qui bordent la route, mais ils feront étêter les petits arbres, comme ça s'est passé dans la zone de la propriété où ils ont commencé le déploiement, et cela empêchera, à terme, le renouvellement de cet alignement », regrette-t-il. « L'idéal aurait été d'enfouir la fibre », pense Jean-François de Ramecourt. « Plus de 50 % du réseau très haut débit en fibre optique est enfoui, répond le département de Loire-Atlantique, interrogé par Splann !. Cet enfouissement est beaucoup plus coûteux que le déploiement en aérien, lequel permet donc de desservir beaucoup plus rapidement l'ensemble des locaux de Loire-Atlantique [100 % de couverture à l'horizon 2025]. »

UNE FACTURE DE PLUS D'UN MILLIARD D'EUROS

Le déploiement du très haut débit a aussi provoqué des dégâts dans les départements de la Bretagne administrative : « La fibre a entraîné beaucoup de destructions des haies, par peur que ça gêne », dit Aline Danguin, technicienne à Pontivy et présidente de l'association des techniciens de bassins versants bretons (ATBVB). « Quand la fibre est déployée en aérien, on peut être à peu près certain que la haie à côté va être méchamment rati-boisée », avance de son côté Thibault

« Il y a des dégâts partout. »

1] « L'élagage pour faciliter l'arrivée de la fibre optique ! », Projet Losange dans la région Grand Est, octobre 2021, page web consultée en mars 2024

Preux, géographe. Interrogés par *Splann !*, les élus insistent sur le coût du réseau, s'il avait dû être enfoui : « *La Région a préféré équiper un maximum de territoires plutôt que d'enterrer la fibre, car cela aurait coûté très cher* », explique Carole Le Béhec, élue au conseil régional et présidente de la commission climat, transitions et biodiversité. « *La facture serait montée à plus d'un milliard d'euros* », appuie Vincent Alleno, maire de Plainel et vice-président de Mégalis, le syndicat mixte en charge du projet « Bretagne très haut débit ».

L'appel d'offres adressé aux entreprises en charge de déployer les 50.000 kilomètres de câbles de fibre mentionnait-il l'impératif de prendre soin des haies ? Interrogé par *Splann !*, Vincent Alleno confesse qu'il l'ignore. Quant au cahier des charges qui encadre ce déploiement, notre média l'a demandé à plusieurs reprises à Mégalis, sans succès. « *La convention de délégation de service public avec le délégataire Fibre44 en charge du déploiement de la fibre mentionne expressément des engagements de ce dernier en matière de protection de l'environnement* », répond de son côté le département de Loire-Atlantique, qui a introduit par avenant en 2022 une clause de restriction de la période d'égagement entre le 15 mars et le 31 août. Vincent Alleno, vice-président de Mégalis, le syndicat mixte en charge

« Enfouir la fibre coûte plus cher que la déployer en aérien. »

du projet « Bretagne très haut débit », explique : « *L'obligation d'égagement a sans doute été maladroite dans certains endroits, ce qui a pu induire des comportements abusifs.* »

« *Les municipalités ont envoyé des courriers² "merci de couper votre haie pour le passage de la fibre", et certains ont pensé qu'il fallait tout couper alors que ce qui était demandé c'était un entretien* », remarque Aline Dangin, technicienne et présidente de l'ATBVB. « *Nous avons reçu des lettres nous indiquant nos obligations d'égagement sous la fibre, avec mention des risques financiers et juridiques qu'il y a si nous n'obtempérons pas, confirme Jean-François de Ramecourt. Apeurés, ou satisfaits par cette opportunité, beaucoup de propriétaires se sont précipités et ont coupé leurs haies à 1,50 m du sol.* »

2] « L'entretien des réseaux de communications électroniques : élaguer pour préserver le présent et préparer l'avenir », Cerema, mai 2018



Ceux et celles qui refusent ou négligent de répondre à ces demandes reçoivent des mises en demeure, voire la facture de l'élagage fait par l'exploitant ou la mairie³.

Alain Cupcic, maire de Kergrist-Moëlou (22)⁴ et vice-président de la communauté de communes du Kreiz-Breizh (CCKB) ajoute : « Une fois que tu as élagué et que la fibre est posée, si tu passes ton lamier et que tu coupes la fibre, ce sera à ta charge. Et réparer une fibre, c'est plusieurs milliers d'euros suivant la

longueur. Alors, plein de gens se sont dit : "Je vais pas m'emmerder à couper tous les ans ma haie." Donc, il y a eu beaucoup d'arbres à tomber. Il y a des endroits tellement atteints que la municipalité a été obligée d'intervenir. »

DES RAPPELS À L'ORDRE EN LOIRE-ATLANTIQUE

En Loire-Atlantique, le Département a également dû faire des rappels à l'ordre suite à des coupes trop agressives : « Il est arrivé que des habitants ou des agents

3] « À Bulat-Pestivien, l'élagage facilitera l'installation de la fibre », Le Télégramme, mars 2021

4] « Élagage pour le déploiement de la fibre optique », bulletin d'informations municipales de Kergrist-Moëlou, juillet 2016

de l'Office français de la biodiversité (OFB) sollicitent le Département pour signaler des élagages non conformes à nos préconisations. S'il s'agit bien de travaux effectués pour le compte de la collectivité, ces alertes sont relayées aux entreprises afin que la réglementation soit rappelée aux équipes sur le terrain. »

Autre problème : ces élagages, voire arasements, ne sont pas soumis à déclaration. Alors que dans le milieu agricole, un arrachage est accompagné d'un processus légal strict [lire volet 2].

Une sorte de passe-droit accordé à la fibre que regrette le rapport d'avril 2023 du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)⁵, consacré aux haies. « On peut travailler pour que les élagages nécessaires ne soient pas des carnages, dit David Rolland, salarié de la fédération de chasse des Côtes-d'Armor. J'interviens régulièrement pour donner des conseils aux propriétaires, à la demande des mairies, par exemple. Et certains techniciens bocage le font aussi. »

En Loire-Atlantique, le délégataire Fibre44 a noué un partenariat avec l'Afac-Agroforesteries (association nationale « œuvrant pour l'arbre et la haie ») pour former ses sous-traitants dédiés à l'élagage. « Quand c'était possible, il y a eu des liens en amont avec ceux qui posaient la fibre pour que ce soit bien fait,

Pas besoin de déclarer les élagages pour installer la fibre.

mentionne Julie Le Pollès, technicienne bocage dans la baie de Douarnenez. *Mais souvent, il n'y avait pas de concertation avec les sous-traitants.* » Cette question de la sous-traitance a été évoquée par plusieurs des personnes rencontrées par Splann ! comme étant particulièrement problématique.

Certaines collectivités ont choisi de prendre en charge ces travaux d'élagage, sans les sous-traiter. C'est le cas, par exemple, dans la commune de Plouaret. « On a anticipé et déplacé nos chantiers de coupes, pour élaguer là où la fibre doit passer sans que les riverains n'aient besoin de le faire », explique Annie Bras-Denis, maire de cette petite ville costarmoricaine. Elle ajoute que les agents en charge de ces travaux sont formés et équipés pour élaguer sans

5] « La haie, levier de la planification écologique », rapport n°22114 du CGAAER, Catherine de Menthère, Patrick Falcone, Vincent Piveteau, Xavier Ory, ministère de l'Agriculture, avril 2023

« 3.000 arbres risquent d'être rasés pour installer des panneaux solaires. »

blesser les arbres. « *Ils n'utilisent jamais de lamiers, qui ont tendance à abîmer les arbres* », précise-t-elle. Le déploiement de la fibre, « *ça aurait pu être fait dix mille fois mieux, si ça avait été anticipé, organisé, discuté* », termine Julie Le Pollès. Malheureusement, « *beaucoup de gens ont fait remonter que les haies ont été esquinées* ».

DES ARBRES CONTRE DES PANNEAUX SOLAIRES

La fibre n'est pas le seul outil de la « modernisation » de nos modes de vie qui meurtrit les haies. Il arrive même que sous couvert de « transition énergétique », des arbres soient coupés, ou risquent de l'être. Ainsi, aux portes de Rennes, à Cesson-Sévigné, 3.000 arbres menacent d'être abattus pour installer des panneaux photovoltaïques. « Ces

arbres constituent cinq kilomètres de haies plantées il y a 7-8 ans en contrepartie de la construction ferroviaire de la ligne à grande vitesse, qui a occasionné par mal de destructions », ne décolère pas Edgar Blot, président de l'association de défense du cadre de vie des hameaux sud de Cesson-Sévigné.

Située entre la voie ferrée et une départementale, la haie commence à être bien fournie. On y trouve – entre autres – des chênes, néfliers, frênes, merisier et cornouillers... autant d'essences accueillantes pour une très riche biodiversité.

« *Imaginer qu'ils vont tout casser, c'est inacceptable* », déplore Edgar Blot. L'affaire pourrait durer plusieurs années, de quoi laisser le temps aux passereaux de nicher tranquilles. Ceux qui avaient élu domicile le long de la voie ferrée qui relie Le Mans à Angers n'ont pas eu cette chance. Entre avril et juillet 2019, en pleine période de nidification, près de 3.000 arbres de haut jet ont été rasés par SNCF réseau, filiale en charge de l'entretien des lignes de chemin de fer. Des dizaines de fauvelles à tête noire, mésanges charbonnières et troglodytes mignons ont probablement péri cette année-là. Prise la main dans le sac par des agents de l'Office français de la biodiversité (OFB), l'entreprise a été condamnée en août 2022 à 450.000 euros d'amende. Elle a fait appel. « *La gravité des dommages causés à l'environnement explique ce montant très*

élevé », détaille Benjamin Hogommat, juriste de l'association France nature environnement, partie civile dans cette affaire, aux côtés de la Ligue de protection des oiseaux (LPO). « *Nous espérons que, suite à ce jugement, les gestionnaires*

d'infrastructures linéaires d'énergie et de transports : routes, lignes électriques, gazoducs seront plus attentifs. »

**Yann-Malo Kerbrat
et Nolwenn Weiler**



Jean-François Ramecourt, président de Fransylva 44 devant l'une des parcelles touchées par l'élagage excessif.



Des câbles de fibre au-dessus d'une haie élaguée.



Un des nombreux arbres abîmés par l'élagage sauvage.

*Sur les restes d'une haie,
des riverains accrochent
des pancartes contre
l'élague sauvage.*



*Autrefois entourée de haies,
la parcelle est désormais nue.*

*Les haies jouent
un rôle essentiel
face au changement
climatique et doivent
être préservées.*

**Quentin Vernault /
Les Champs d'ici**



Abonnez-vous à l'infolettre de *Splann !*

Recevez chaque mois
une revue de l'actualité qui agite la Bretagne
et des infos sur nos nouvelles enquêtes.
Rejoignez-nous sur www.splann.org !

Connaissez-vous *Splann !* ?

Splann ! est une association, basée à Guingamp, dont l'objet est de produire des enquêtes journalistiques d'utilité publique en Bretagne et dans le monde, en français et breton. Grâce aux dons des citoyen·nes, *Splann !* rémunère des journalistes pour produire des enquêtes au long cours et les publier sur son site internet et son infolettre. Afin de leur donner un maximum de résonance, ces enquêtes sont publiées en accès libre et en partenariat avec des médias locaux ou nationaux (*Médiapart*, France télévisions, *Reporterre*, les radio associatives bretonnes, etc.).

Un média indépendant...

Splann ! avance à contre-courant dans le paysage médiatique français actuel où une poignée de banques et de puissants industriels détient l'essentiel des entreprises de presse.

Pour conserver son indépendance, le travail de *Splann !* est financé grâce aux dons des citoyennes et citoyens attaché·es au droit à l'information et à la qualité du débat public. Ces dons peuvent être versés en ligne ou par chèque.

Splann !, association à but non lucratif, ne possède ni propriétaire richissime, ni actionnaire, ni publicité. Le conseil de surveillance est chargé de veiller à ce que les dons perçus ne contreviennent ni aux statuts, ni à la charte éditoriale de *Splann !*. L'association accepte les dons de fondations partageant un engagement pour la presse libre. Elle peut également prétendre à des bourses. Mais elle ne peut être financée à plus de 10% de son budget par un seul donateur afin de garder sa stricte indépendance.

...qui défend un journalisme du temps long

Face à la dictature de l'urgence, nous défendons un journalisme de temps long sur des sujets politiquement ou économiquement sensibles, peu ou mal traités en Bretagne. Les membres de *Splann !* habitent leur territoire d'enquête. De Nantes à Brest et de Belle-Île à Lannion, les alertes reçues et notre connaissance du terrain nous entraînent sur la piste de scandales sanitaires, de catastrophes environnementales, d'affaires de corruption ou d'atteintes aux libertés. Nous sommes convaincu·es que des enquêtes rigoureuses et approfondies sont une condition nécessaire à l'émancipation de toutes et tous. Elles donnent des armes pour comprendre et affronter la triple crise sociale, écologique et démocratique que nous traversons. Nous partageons une conscience aiguë de la catastrophe climatique et croyons en

Retrouvez-nous sur les réseaux :



@Splannenquetes



@Splannenquetes



Splann lanceur
d'enquêtes



@Splannenquetes



Splann

un journalisme de transformation sociale soucieux des libertés fondamentales. Fort de cet ancrage local, *Splann !* défend aussi la langue bretonne, vectrice d'un riche patrimoine culturel immatériel aujourd'hui menacé. L'association s'engage à publier toutes ses enquêtes en français et breton.

Sous forme associative

Splann ! est une association de loi 1901 et l'investissement de ses membres est avant tout bénévole. En tout, 25 personnes ont rejoint *Splann !* depuis sa création. Parmi elles et eux se trouvent quinze journalistes professionnel·les. Toutes et tous constituent l'assemblée générale et possèdent un droit de vote. Un comité éditorial est chargé de sélectionner des sujets d'enquête. Il missionne et accompagne des journalistes pigistes. Il noue les partenariats avec les médias diffuseurs et est composé de journalistes qui sont élu·es par le conseil d'administration et le conseil de surveillance.

Des journalistes enquêteur·ices sont ensuite missionnés, et rémunérés, pour mener les enquêtes choisies par le comité éditorial. Le conseil d'administration est chargé de gérer le fonctionnement interne de *Splann !* et sa représentation publique. Il est élu par l'assemblée générale et fonctionne de manière collégiale : ses membres partagent les responsabilités.

Retrouvez nos précédentes enquêtes sur splann.org

- *Bretagne, bol d'air à l'ammoniac*, Caroline Trouillet, juin 2021
- *Iberdrola, quand l'énergie « propre » a les mains sales*, Itzel Marie Diaz, Lena Lopes, mars 2022
- *En Bretagne, la méthanisation sous pression*, Julie Lallouët-Geffroy, Raphaël Baldos, septembre 2022
- *Implants contraceptifs Essure : un long silence empoisonné*, Juliette Cabaço-Roger, Faustine Sternberg, Guy Pichard, Rozenn Le Carboulec, octobre 2022
- *Les travers du porc*, Inès Léraud, Kristen Falc'hon, Floriane Louison, juillet 2022
- *À l'ombre des Safer, la guerre des champs*, Julie Lallouët-Geffroy, septembre 2023
- *Cooperl, enquête sur un géant du porc*, Ivan Logvenoff, Kristen Falc'hon, novembre 2023
- *Bocage, la fin d'un paysage*, Yann-Malo Kerbrat, Nolwenn Weiler, février 2024

Splann ! a besoin de vos dons !



► Pour rémunérer les journalistes enquêteur-ices, les illustrations, la cartographie ou les frais de déplacements, *Splann !* a besoin de vous ! À ce jour, six enquêtes ont été financées et publiées et quatre sont en cours grâce à vos dons.

► Pour continuer à faire vivre un journalisme indépendant des pouvoirs économiques et politiques en Bretagne, soutenez-nous ! *Splann !* étant reconnu d'utilité publique, vos dons sont déductibles des impôts.

Vous pouvez donner en ligne : www.splann.org ou par chèque et voie postale, à l'ordre de *Splann !* :

« À l'attention de *Splann !* », Ti ar Vro, 3, place du Champ-au-Roy, 22200 Guingamp

Devenez un lanceur d'enquête !

Vous avez connaissance de faits portants atteinte à l'intérêt général ?

Vous êtes en possession de documents sensibles ?

Envoyez-nous un premier courriel depuis une adresse déconnectée de votre identité réelle (sous pseudonyme) pour nous expliquer la situation en quelques lignes. Nous vous conseillons d'utiliser Protonmail. Nous vous indiquerons quel protocole nous utiliserons pour poursuivre la discussion et nous adresser des documents.

Nous contacter

contact@splann.org

« À l'attention de *Splann !* », Ti ar Vro, 3, place du Champ-au-Roy, 22200 Guingamp

Splann !

Ti ar Vro
3, place du Champ-au-Roy
22 200 Guingamp

Directeur de la publication
Alain Goutal

Journalistes
Yann-Malo Kerbrat,
Nolwenn Weiler

Illustrations

Yann Le Sacher
Eau et rivières
de Bretagne

Photos

Quentin Vernault

Coordination éditoriale

Juliette Cabaço-Roger,
Inès Léraud,
Faustine Sternberg

Traduction

Sten Charbonneau

Maquettiste

Anne Caillet-Leroy

Secrétariat de rédaction

Juliette Cabaço-Roger,
Julie Lallouët-Geffroy

Imprimeur Cloître
ZA Croas-ar-Nezic
29 800 Saint-Thonan

Dépôt légal :
2e trimestre 2024
ISSN: 2800-664X

